

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence des Responsables Territoriaux Solidarités (RTS) au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – site de Saint-Omer et site d'Arques.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, exerce les fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – site de Saint-Omer et site d'Arques, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 6 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines